

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° I-4075

présenté par
M. Villedieu, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, M. Houssin,
M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Marchio

ARTICLE 5

À l’alinéa 6, supprimer les mots :
« d’éoliennes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à retirer la production de composants ou de matériaux nécessaire pour la production d’éoliennes du dispositif prévu au présent article.